

019/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 26 MARS 2024
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mme LALIGANT, M. TRANCHEPAIN,
Mme UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,
Mme ECOLIVET, MM. BECASSE, MICHEL, Mme CREVON, M. JULIEN, Mme DE CASTRO
MOREIRA, M. FOLLET, Mmes DARTYGE, SENTUNE, MM. MARAIS, LEDÉMÉ, Mme
DUBOURG, M. DE PINHO, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
M. MASSON, Mme BENDJEBARA, M. DAVID, Mme CHEVALLIER, MM. BORDRON,
TALBOT, Mme VAN DUFFEL, M. BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : M. SOUCASSE (pour M. MASSON), Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour Mme
BENDJEBARA), M. BECASSE (pour M. DAVID), Mme UNDERWOOD (pour M.
BORDRON), Mme DUBOURG (pour Mme VAN DUFFEL), M. LEDÉMÉ (pour M. BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SENTUNE, Conseillère Municipale,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 27 (6 pouvoirs)

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2024

BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2024

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Préambule

Le rapport de présentation budgétaire est le prolongement de la stratégie financière fixée dans le rapport d'orientation présenté en février dernier.

Comme chaque année le budget primitif a été élaboré en poursuivant les objectifs fixés par l'équipe municipale.

Le programme d'investissement sera soutenu afin de continuer à améliorer le cadre et la qualité de vie des Saint Aubinois.

Le montant de l'investissement cette année sera d'environ de 7,2 millions d'euros.

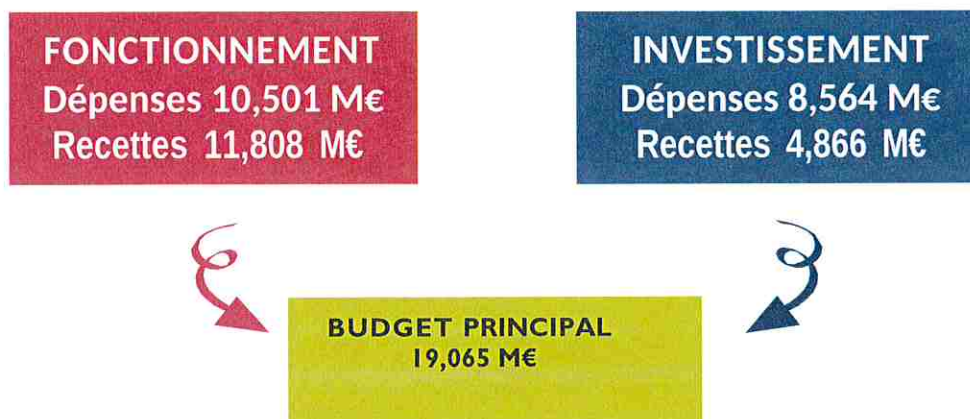
Ce budget volontaire est possible grâce à une gestion attentive des dépenses de fonctionnement et aux économies réalisées grâce à la mise en œuvre du plan de mesures responsables pour contenir la pression inflationniste. La contribution des Saint Aubinois, des associations et des services municipaux a permis ce résultat.

Sommaire

- 1. L'équilibre du budget primitif**
- 2. La balance du budget primitif**
- 3. La section de fonctionnement**
 - A. Les recettes de fonctionnement
 - B. Les dépenses de fonctionnement
- 4. La section d'investissement**
 - A. Les recettes d'investissement
 - B. Les dépenses d'investissement

1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2024 est équilibré à hauteur de 23 448 986 € : 14 541 998 € en fonctionnement et 8 906 988 € en investissement. Si l'on s'intéresse uniquement aux mouvements réels, le budget primitif 2024 peut être résumé de la façon suivante :



Le budget primitif 2024 est conforme au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 6 février dernier. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- La stabilité des taux de fiscalité pour renforcer l'attractivité de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf et ne pas grever le pouvoir d'achat des habitants.
- Une progression du niveau d'épargne grâce au plan de mesures responsables déployé pour asseoir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et investir de façon massive.
- Un accroissement du niveau d'investissement pour développer le territoire et préserver l'emploi local.
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, pour ne pas obérer l'avenir.

2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2024 prévoit un niveau d'épargne de 3,019M€ (contre 2,456M€ en 2023). Cette augmentation du niveau d'épargne, permet avec un recours maîtrisé à l'emprunt, de financer nos programmes d'investissement sans augmenter les taux de fiscalité.

MOUVEMENTS REELS		
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 6,017 M€	Impôts et taxes 9,364 M€
	Charges à caractère général 2,823 M€	Dotations et participations 1,950 M€
	Autres charges de gestion courante 1,458 M€	Autres produits de gestion courante 0,082 M€
	Frais financiers 0,189 M€	Produits des services 0,379 M€
	Autres dépenses 0,014 M€	Autres recettes 0,033 M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 7,290 M€	Emprunts 3 M€
	Capitale de dette 1,274 M€	Subventions 1,250 M€
		FCTVA 0,237 M€
		Autres recettes 0,068 M€
		Affect. Résultat 0,311 M€

3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 14 541 998€ contre 13 793 282 € en 2023. Les écritures réelles sont en hausse de 1,82 % soit 11 794 730 € contre 11 597 366 € en 2023.

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2024
013	Atténuation de Charges	30 000 €	-13.33%	26 000 €
70	Produits des services du domaine	325 000 €	16.60%	378 961 €
73	Impôts et taxes	5 468 369 €	0.25%	5 482 008 €
731	Fiscalité Locale	3 754 503 €	3.42%	3 882 745 €
74	Dotations subventions et participations	1 937 770 €	0.62%	1 949 742 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000 €	17.14%	82 000 €
76	Produits financiers	11 724 €	-37.96%	7 274 €
Sous-Total Ecritures Réelles		11 597 366 €	1.82%	11 808 730 €
002	Résultat de fonctionnement reportée	2 194 416 €		2 701 768 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 500 €		31 500 €
Sous-Total Ecritures d'Ordres		2 195 916 €		2 733 268 €
		13 793 282 €	5.43%	14 541 998 €

013 – Atténuation de Charges :

Sont recensées les recettes correspondant aux remboursements des rémunérations et des charges sociales du personnel. Il s'agit principalement de la prise en charge par le Centre de Gestion, des heures utilisées au titre des décharges d'activités de service par deux agents, au titre du droit syndical, ainsi que d'éventuels remboursements de la CPAM pour des arrêts de travail d'agents non titulaires. Une somme de 26 000 € est donc inscrite à ce chapitre.

70 – Produits des Services du Domaine :

Les produits de ce chapitre proviennent en majorité des recettes de la restauration scolaire, et d'autres activités de loisirs, périscolaires et de la petite enfance. Une légère augmentation est à constater qui résulte de l'évolution de la fréquentation des structures concernées.

73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 – est scindé en deux chapitres en M57.

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir l'attribution de compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la commune.

Compte tenu des renseignements actuellement en notre possession, le produit 2023 des taxes locales s'élève à 3 756 063 M€. Aussi, ce budget propose une augmentation d'environ 3 % pour se situer à 3 882 745 €.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 3,9 % en 2024.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'augmenteront pas non plus en 2024.

La hausse des taux d'intérêt a eu pour conséquence la diminution des transactions immobilières. Mécaniquement, ce ralentissement de l'activité dans l'immobilier entraîne une baisse des « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO) - souvent appelés « frais de notaire » - perçus par la collectivité locale lors de l'achat/vente d'un bien immobilier. Ainsi, pour 2024, il est attendu un produit de DMTO de l'ordre de 130 000 €.

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec l'application d'un coefficient minimum qui passait de 4 en 2021 à 8.5 en 2023. En 2024, ce coefficient maximal est atteint. C'est donc une augmentation de BP 23 à BP 24 de 79 018 €, atteignant un produit global de 169 185 €.

74 – Dotations-Subventions-Participations :

Pour 2024, la prévision a été construite, pour certaines dotations, à partir des montants notifiés et l'application du coefficient de variation constaté entre 2022 et 2023 pour le reste.

	2023	2024
Dotation forfaitaire :	275 000 €	275 000 €
Dotation de compensation :	249 272 €	214 014 €
Dotation de Solidarité Rurale :	98 498 €	100 000 €
Total D.G.F.	622 770 €	589 014 €

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que l'attribution de compensation des taxes foncières. En 2024, dans l'attente du montant notifié, cette dernière est budgétisée au niveau de réalisation 2023 soit 1 000 000 €.

On note aussi la baisse du (FDPTP), le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, de 35 774 €, soit une recette de 44 742 € au lieu de 80 516 €.

On trouve aussi dans ce chapitre les participations de l'Etat et d'autres organismes notamment la CAF au titre des activités d'accueil et temps d'activités périscolaires ainsi qu'au titre de la Politique de la Ville, soit 330 558 €.

75 – Autres Produits de Gestion Courante et 75 :

Sont retracés les revenus locatifs des immeubles (42 000 €) ainsi que les produits liés aux remboursements couvrant les arrêts des agents titulaires (longue maladie, maladie professionnelle et accident du travail), dans le cadre de l'assurance souscrite contre les risques statutaires, soit une somme de 40 000 €.

76 – Autres Produits financiers :

Les recettes de ce chapitre sont portées à 7 274 € et correspondent principalement à la prise en charge par la Métropole, des charges d'intérêts calculées sur les emprunts relatifs à des dépenses de voirie, dont elle a la

compétence depuis 2015.

B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 541 998 € contre 13 793 282 € en 2023. Les écritures réelles sont en hausse de 2,47 % soit 10 501 783 € contre 10 248 631 € en 2023.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2024
011	Charges à caractère général	2 675 705 €	5.52%	2 823 332 €
012	Charges de personnel	5 832 167 €	3.18%	6 017 346 €
014	Atténuation de produits	18 000 €	-33.33%	12 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 450 819 €	0.49%	1 457 905 €
66	Charges financières	270 940 €	-30.17%	189 200 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	100%	2 000 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	10 248 631 €	2.47%	10 501 783 €
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	2 456 484 €		3 019 627 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 088 167 €		1 020 588 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	3 544 651 €		4 040 215 €
		13 793 282 €	5.43%	14 541 998 €

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à Caractère général » s'élèvent à 2 823 332 € contre 2 675 705 € en 2023, soit une augmentation d'un peu plus de 5 % qui s'explique par une forte augmentation de la prime d'assurances liée aux dommages aux biens qui passera à 110 000 € cette année contre 20 939 € en 2023, soit une hausse de 90 000 €. Aussi, la location des bungalows pour accueillir les enfants de l'école Marcel Touchard lors des travaux de la reconstruction de la cantine de ladite école, soit un coût de 60 000 € sur l'exercice 2024.

Les autres postes de dépenses liées au fonctionnement des services communaux ainsi que celles qui participent au maintien du service public à son bon niveau, ont également augmenté de 5% afin de faire face à l'inflation.

012 - Charges de Personnel :

Les charges de personnel de la Ville ont augmenté d'environ 3%, passant donc de 5,832 M€ à 6,017 M€, soit une hausse de 185 179 € afin d'absorber l'augmentation de 5 points d'indice par agent à compter du 1^{er} janvier 2024 et de maintenir l'enveloppe provisoire de 20 000 € pour le CIA (Complément Indemnitare Annuel) ainsi qu'une somme de 3 000 € à prévoir pour le déroulé des futures élections européennes.

014 - Autres Charges de Gestion Courante :

Le reversement de la taxe d'habitation sur des logements vacants imposés à tort. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ayant institué cette taxe. Il est inscrit une somme de 12 000 € à cet effet.

65 - Autres Charges de Gestion Courante :

Les crédits de ce chapitre sont destinés en majorité au maintien du fonctionnement du CCAS avec une subvention maintenue au même montant, soit 500 000 € et au soutien des associations et des coopératives scolaires avec une enveloppe s'élevant à 700 579 €. Les autres charges sont prévues pour les frais liés à l'assemblée délibérante, les CESA, le forfait communal versé à l'école Saint-Joseph ainsi que les redevances d'utilisation de logiciels pour un montant total de 257 326 €.

66 - Charges Financières :

Il s'agit des charges d'intérêts de la dette actuelle pour 192 944 € diminué des ICNE, soit – 3 744 € ramenant le montant de ce chapitre à 189 200 €.

67 - Charges spécifiques :

Ce chapitre dans la nomenclature budgétaire M57, ne comporte que quelques comptes, dont le 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », pour lequel 2 000 € sont prévus.

4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 906 988 €, dont 4 866 773 € de recettes réelles.

Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant
10	Dotations, Fonds et réserves dont 211 248 (affectation du résultat)	548 248 €
13	Subventions d'investissement	1 250 480 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000 000 €
27	Autres immobilisations financières	68 045 €
	Sous-Total Recettes Réelles	4 866 773 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	3 019 627 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	1 020 588 €
	Sous-Total Recettes d'Ordre	4 040 215 €
		8 906 988 €

10 - Dotations et fonds divers

CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

F.C.T.V.A.	237 000 €
Affectation de résultat	311 248 €

TOTAL 548 248 €

13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici des subventions notifiées au titre de l'opération de construction du nouveau centre technique municipal par les financeurs listés ci-dessous :

CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Etat	405 000 €
Département	180 000 €
Métropole Rouen Normandie	665 480 €
	1 250 480 €

16 - Emprunts et dettes assimilés

Il a été annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, présenté lors du conseil du 6 février dernier, un recours à l'emprunt d'équilibre à hauteur de 4 000 000 €. Grâce à l'autofinancement dégagé, soit 1 020 588 €, ce montant a été ramené à 3 000 000 €.

27 - Autres immobilisations financières

La somme de 68 045 € correspond à la part du capital de la dette, pris en charge par la Métropole Rouen Normandie, au titre du transfert de la compétence voirie en 2015.

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 564 240 € contre 8 372 274 € en 2023, dont 7 278 850 € sont gérées en AP-CP, et ce comme suit :

Les autorisations de programmes « investissements récurrents » :

Dépenses d'investissement

Prog. P01	GROS ENTRETIEN ET RENOVATION COURANTE BATIMENTS	CP - 2024
P01O001	ETUDES ET DIAGNOSTICS DIVERS	26 000,00 €
P01O002	GROS ENTRETIEN HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	60 100,00 €
P01O003	GROS ENTRETIEN SALLE DES FETES ET SALLES ASSOCIATI	54 000,00 €
P01O004	GROS ENTRETIEN ATELIERS TECHNIQUES	8 000,00 €
P01O005	GROS ENTRETIEN BATIMENTS SCOLAIRES ET CANTINES	610 200,00 €
P01O006	GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	801 000,00 €
P01O007	GROS ENTRETIEN EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL	23 700,00 €
P01O008	GROS ENTRETIEN CIMETIERE	115 000,00 €
P01O009	GROS ENTRETIEN CENTRE POMPIERS ET TOUR SECHAGE	0,00 €
P01O010	GROS ENTRETIEN BATIMENTS PETITE ENFANCE	9 500,00 €
P01O011	GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS JEUNESSE	30 000,00 €
P01O012	ENTRETIEN AIRES JEUX AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	65 000,00 €
	TOTAL	1 802 500 €

Ce programme comprend différentes opérations, réparties par domaines et thématiques.

Ainsi il est prévu :

L'opération P01O001 : Montant global : 123 064 € – CP 2024 : 26 000 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

202 – Frais d'élaboration documents urbanisme	20 000 €
2031 – Frais d'études suivies de travaux	6 000 €
TOTAL GENERAL	26 000 €

L'opération P01O002 : Montant global : 289 508,26 € – CP 2024 : 60 100 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – travaux divers d'aménagement sur des bâtiments publics	60 100 €
TOTAL GENERAL	60 100 €

L'opération P01O003 : Montant global : 98 255 € - CP 2024 : 54 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Travaux d'aménagement dans la salle des fêtes	52 000 €
2188 – Installation d'un défibrillateur à la maison des associations	2 000 €
TOTAL GENERAL	54 000 €

L'opération P01O004 : Montant global : 17 000 € - CP 2024 : 8 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2188 – Installation de Rackets et étagers pour rangement – nouveau CTM	8 000 €
TOTAL GENERAL	8 000 €

L'opération P01O005 : Montant global : 4 581 156,45 € - CP 2024 - 610 200 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Travaux de réfection de couverture – Ecole Primaire Malraux	369 000 €
21351 – Travaux de toiture – 1 ^{ère} tranche – Ecole Paul Bert / V. Hugo	100 000 €
21351 – Travaux de réfection classe sinistrée– Ecole Maille Pécoud	100 000 €
21351 – Travaux installation & raccordement Bungalows – Cantine Touchard	25 000 €
21351 – Petits travaux d'agencement et d'aménagement dans les écoles	16 200 €
TOTAL GENERAL	610 200 €

L'opération P01O006 : Montant global : 1 686 193,12 € CP 2024 : 801 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – Travaux d'aménagement du terrain synthétique – Stade Roussel	536 000 €
21318 – Travaux de réfection de couverture –Tennis	240 000 €
2128 – Travaux de piste d'athlétisme – stade Ladoumègue	25 000 €

TOTAL GENERAL 801 000 €

L'opération P01O007 : Montant global : 62 634,32 € - CP 2024 : 23 700 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Travaux de remplacement garde-corps – Médiathèque	19 000 €
21351 – Travaux de remplacement vitrage porte	1 000 €
21351 – Travaux de remplacement sonnerie - Eglise	3 700 €

TOTAL GENERAL 23 700 €

L'opération P01O008 : Montant global : 374 534,89 € - CP 2024 : 115 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – Travaux de reprise de concession – Cimetière	60 000 €
21316 – Travaux de réaménagement - Cimetière	55 000 €

TOTAL GENERAL 115 000 €

L'opération P01O010 : Montant global : 41 388 € - CP 2024 : 9 500 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Travaux de conformité – Médiathèque	5 500 €
21351 – Remplacement 2 fenêtres puits de lumières – Halte-garderie Lutins	4 000 €

TOTAL GENERAL 9 500 €

L'opération P01O011 : Montant global : 93 251 € - CP 2024 : 30 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Réfection réseau d'assainissement – Centre de loisirs	26 000 €
2188 – Installation d'un défibrillateur – Centre de loisirs	2 000 €
2188 – Installation d'un défibrillateur – E.V.S	2 000 €

TOTAL GENERAL 30 000 €

L'opération P01O012 : Montant global : 288 094,96 € - CP 2024 : 65 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – Travaux de réfection de clôtures	60 000 €
2128 – Provision pour d'éventuels travaux sur les aires de jeux	5 000 €

TOTAL GENERAL 65 000 €

Prog. P02 FOND D'AIDES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	CP - 2024
P02O001 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS	10 000,00 €
P02O002 FOND D'AIDES AUX PARTICULIERS	5 000,00 €
P02O003 FOND RISQUES CAVITES ET FALAISE	10 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 112 000 € sur 5 ans, regroupe les différents fonds liés aux aides versées aux Saint Aubinois pour l'acquisition de vélos ou trottinettes électriques et de récupérateurs d'eaux de pluie. Figurent aussi les subventions d'équipement octroyées aux associations.

Prog. P03 MOYENS GENERAUX ET TECHNIQUES	CP - 2024
P03O001 PARC INFORMATIQUE	69 170,00 €
P03O002 ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	10 000,00 €
P03O003 SERVICE CULTUREL- EDUCATION-JEUNESSE-ENTRETIEN	72 097,00 €
P03O004 PARC DE VEHICULES	150 000,00 €
P03O005 VOIRIE-ESPACES VERTS-LOGISTIQUE	296 600,00 €
TOTAL	597 867,00 €

L'opération P03O001 : Montant global : 347 877,57 € - CP 2024 : 69 170 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2051 – Acquisition de logiciels	4 460 €
---------------------------------	---------

TOTAL GENERAL 4 460 €

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21838 – Acquisition de matériels informatiques	27 210 €
2185 – Matériel de téléphonie dont Autocom (36 000 €)	37 500 €

TOTAL GENERAL 64 710 €

L'opération P03O002 : Montant global : 65 277,29 € - CP 2024 : 10 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21848 – Acquisition de mobilier pour l'Hôtel de Ville 10 000 €

TOTAL GENERAL 10 000 €

L'opération P03O003 : Montant global : 323 790,55 € - CP 2024 : 72 097 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21838 – Acquisition de matériel informatique – ESCAPADE ADOS 920 €

21841 – Acquisition de matériel de bureau et mobilier scolaires 6 770 €

21848 - Acquisition d'autres matériels de bureau et mobiliers 12 550 €

2188 - Autres matériels pour les différentes structures 51 857 €

TOTAL GENERAL 72 097 €

L'opération P03O004 : Montant global : 281 667,50 € - CP 2024 : 150 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21828 – Acquisition de véhicules utilitaires 150 000 €

TOTAL GENERAL 150 000 €

L'opération P03O005 : Montant global : 1 307 387,09 € - CP 2024 : 296 600,00 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques - fontaine HDV 3 600 €

2152 – Installation de caméra de vidéosurveillance 240 000 €

21318 - Fourniture et pose de toilettes publiques 48 000 €

2121 – Plantation d'arbres et d'arbustes 5 000 €

TOTAL GENERAL 296 600 €

Prog. P04	DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL	CP - 2024
P04O001	RERVE FONCIERE ET DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL	30 000,00 €
TOTAL		30 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 350 000,11 € sur 5 ans, regroupe les biens mobiliers (bâti et non bâti) dont la commune est propriétaire et sur lesquels d'éventuels travaux ou interventions sont nécessaires.

Les autorisations de programmes « investissements spécifiques » :

Prog. P05	CONSTRUCTION NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	CP - 2024
P05O001	CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	3 997 200,00 €
TOTAL		3 997 200,00 €

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

238 – Avances à verser au Mandataire – SHEMA	3 942 200 €
2313 – Rémunération mandataire - SHEMA	55 000 €

TOTAL GENERAL 3 997 200 €

Le montant global de cette opération s'élève à 4 544 300 € dont 530 000 € d'appel de fond versés fin 2022 et 17 100 € pour la rémunération du mandataire dont 9 000 € payés en 2023, soit un montant total de 547 100 € réglé à ce jour. Les travaux de construction ont commencé en décembre 2023 pour une livraison prévue fin 2024.

Prog. P06	REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE	CP - 2024
P06O001	REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE	15 000,00 €
TOTAL		15 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 1 615 000 € sur 5 ans, a pour objectif la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec Rouen Normandie Aménagement afin de désigner une maîtrise d'œuvre dont l'objectif est d'établir un scénario de travaux et procéder éventuellement à une mise en concurrence.

Prog. P07	RECONSTRUCTION CANTINE MARCEL TOUCHARD	CP - 2024
P07O001	RECONSTRUCTION CANTINE MARCEL TOUCHARD	720 000,00 €
TOTAL		720 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 1 335 000 € sur 5 ans, consiste à la reconstruction de la cantine Marcel TOUCHARD sur le site actuel, avec redistribution des locaux afin d'optimiser l'organisation de travail. En effet, au-delà de l'ambition de performance énergétique, ce nouvel équipement permettra de répondre à d'autres attentes : extension de la zone de restauration, tri des déchets, nouvelle ergonomie des postes de travail... Le début des travaux, gérés sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Rouen Normandie Aménagement, est prévu à l'été 2024 pour une durée de 14 à 17 mois et un coût global estimé à 1,3M€. Des solutions techniques (location de bungalows...) seront apportées pour assurer la continuité de service durant les travaux.

Prog. P08	URBANISME ET POLITIQUE DE LA VILLE	CP - 2024
P08O001	NPNRU ARTS-FLEURS-FEUGRAIS	0,00 €
P08O002	PRIEURE SAINT GILLES 7 RUE LEON GAMBETTA	0,00 €
P08O003	DEMOLITION ET REAMENAGEMENT CENTRE DU QUESNOT	71 283,68 €
TOTAL		71 283,68 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 1 335 000 € sur 5 ans, s'articule autour de l'opération NPNRU menée en lien avec la commune de Cléon. Il n'est a priori pas prévu d'appels de fonds cette année. Toutefois l'autorisation de programme (AP) prévoit bien une somme de 900 000 € (somme estimée à ce jour).

Concernant l'ancien prieuré situé au 7 rue Léon Gambetta, là aussi une somme est prévue au titre de l'AP, dans l'attente de valider un scénario d'aménagement du site.

Enfin, figurent les travaux de démolition des premiers bâtiments du CAQ, menés en lien avec l'EPF de Normandie et la Région, dans le cadre du fonds friche. Le coût global de 420 000 € est pris en charge par ces deux partenaires à hauteur de 60%.

Le montant réglé à ce jour s'élève à 175 572,01 €.

Prog. P09 TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		CP - 2024
P09O001	POSE DECOMPTANTS SUR RESEAUX BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00 €
P09O002	VEGETALISATION DES ESPACES ET COURS D'ECOLES	0,00 €
P09O003	CHANGEMENT DES ECLAIRAGES PAR DES LED	0,00 €
P09O004	CREATION D'ESPACES NATURELS ET VERGERS	10 000,00 €
TOTAL		20 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 271 000 € sur 5 ans, a pour objectif de recenser les opérations d'investissement s'inscrivant directement dans les engagements pris par la commune, au travers des labels « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » ou « Territoire Engagé pour la Nature ».

Il est ainsi prévu d'installer des décomptants sur les différents réseaux énergétiques des bâtiments communaux, afin de pouvoir améliorer le suivi des consommations et, ainsi, mieux orienter les actions à mener (travaux d'isolation, actions de sensibilisation des usagers des bâtiments...).

Enfin, il est prévu de créer progressivement des espaces naturels (forêt urbaine sur le terrain dit « Desmarts » près du pont Jaurès) et initier l'implantation d'un verger communal.

Ainsi, le montant prévu de cette AP (271 000 €) ne reflète réellement que le montant potentiel des 4 opérations énumérées ci-dessus. Il sera éventuellement revu en fonction des futures opérations qui seront programmées ces prochaines années.

Quant aux dépenses d'investissement générées hors AP et dont le montant s'élève à 1 624 848,18 €, ces dernières se définissent comme suit :

CHAPITRE 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	307 958,13 €
CHAPITE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	31 500 €
CHAPITE 13 - SUBVENTION EQUIPEMENT A REMBOURSER	11 500 €
CHAPITE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 273 890,05 €
CHAPITE 16 - CAUTIONS DE LOYERS (nature 165)	3 289,14 €

Conclusion :

Ainsi le budget 2024 se montre responsable et dynamique :

Responsable car il préserve les ratios financiers et dynamique car il propose des investissements de plus de sept millions.

Compte tenu de cette présentation, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Commission Finances en date du 13 mars 2024 et la Commission Générale du 19 mars 2024,
- Vu la délibération en date du 26 mars 2024 relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes Novales »,
- Considérant que dans le cadre de l'année budgétaire 2024, il y a lieu d'adopter un budget primitif,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE :


- Contre : 0
- Abstention : 5 (2 pouvoirs)
- Pour : 22 (4 pouvoirs)

- d'approuver le Budget Primitif pour l'année 2024 tel que défini ci-avant,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale,

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

 Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 22 (4 pouvoirs)

Contre : 0

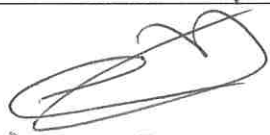
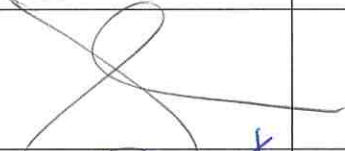


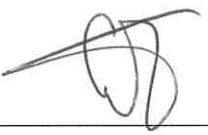





Abstention : 5 (2 pouvoirs)

Date de convocation : 13 Mars 2024



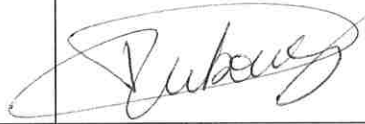


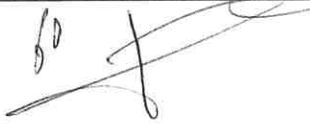
Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 26 Mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine			
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
SENTUNE Kelly			
TALBOT Michel			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
MARAIS Lionel			
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean-Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 02/04/2024, et de la publication le 02/04/2024

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 02/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20240326-019-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

